



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

**CONSEIL MUNICIPAL DU
16 MAI 2023 A 19H00
1 rue François MITTERRAND,
Salle TOURNILHAC à THIERS**

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023

2. DELEGATION DU MAIRE

DCM 2023 – 15. MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RENOVATION DE L'ANCIEN BAR-TABAC LE FONTENOY.

Un marché de prestations intellectuelles pour l'accompagnement au dépôt du permis de construire pour la rénovation de l'ancien bar-tabac Le Fontenoy est conclu avec la société STUDIO MUN (63000 CLERMONT-FERRAND) mandataire du groupement pour un montant total de 3 000 euros HT.

DCM 2023 – 23. MARCHE PUBLIC DE SERVICES - MARCHE DE LOCATION LONGUE DUREE POUR LES VEHICULES DE LA REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE THIERS.

Un marché de location longue durée de 48 mois pour les véhicules pour la régie eau et assainissement de la Ville de Thiers est conclu avec :

- DIAC LOCATION pour le Lot 1 : Renault Express VANblue DCI 95 pour un montant mensuel de 399,47 euros HT ; lot 2 : Renault Kangoo Grand Confort Blue DCI 95 pour un montant mensuel de 406,53 euros HT ; lot 4 : Renault Master L1H2 pour un montant mensuel de 590,44 euros HT ; lot 6 : Dacia Duster Expression Blue DCI 115 4X4 pour un montant mensuel de 314,80 euros HT ;
- Et avec RENAULT RICOUX Concessionnaire (Thiers) pour le lot 7 : Renault Master CC Benne pour un montant mensuel de 862,20 euros HT.

DCM 2023 – 24. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE THIERS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM) - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES, LA RENOVATION ET LA CREATION DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (VRD) A THIERS.

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements cyclables, la rénovation et la création de VRD sur Thiers est conclu avec la SELARL GEOVAL, 38 rue de Sarliève (63808 COURNON-D'Auvergne), mandataire du groupement, pour un montant de 75 810 euros HT pour la mission de base et la prestation supplémentaire OPC.

DCM 2023 – 25. MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - TRAVAUX D'ÉTANCHEITE DE LA MEDIATHEQUE DE THIERS.

Un marché pour des travaux de reprise de l'étanchéité de la Médiathèque de Thiers est conclu avec l'entreprise SAS JP ETANCHE (63111 MUR SUR ALLIER) pour un montant des travaux de 26 689.00 euros HT.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS – MANDAT SPECIAL

Rapporteur Stéphane RODIER

Le Maire, les Adjoint, les Conseillers Municipaux peuvent être amenés à réaliser des déplacements inhabituels et indispensables (en dehors de leurs activités courantes d'élus), en France et à l'étranger pour représenter la Commune, dans le cadre de leurs compétences et pour répondre à l'intérêt public tels les déplacements dans le cadre de jumelages, de festivals, de salons.

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de SCHROBENHAUSEN, en Allemagne, il est nécessaire de donner un mandat spécial au Maire, aux Adjoint et aux Conseillers Municipaux pour qu'ils représentent la Commune entre le 22 et le 26 juin 2023.

Le mandat spécial vise au remboursement des frais réels de transport et d'hébergement:

- Aux élus, sur présentation de justificatifs, lorsqu'ils ont fait l'avance des frais.
- A un prestataire d'hébergement, de restauration ou de transports, sur bon de commande et facture de la collectivité.

Ainsi, entre le 22 et le 26 juin 2023, se rendraient à SCHROBENHAUSEN :

- Stéphane RODIER, Maire,
- Claude GOUILLON-CHENOT, premier Adjoint
- Isabelle FUREGON, troisième Adjointe
- David DEROSSIS, quatrième Adjoint
- Thierry BARTHELEMY, Conseiller Municipal
- Régine BEAL, Conseillère Municipale de l'opposition.

Certains élus s'y rendront en avion et d'autres en bus.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le remboursement des frais de transport, restauration et d'hébergement dans le cadre d'un mandat spécial pour le déplacement à SCHROBENHAUSEN du 22 au 26 juin 2023.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4. FINANCES

4.1. MODIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Le catalogue Cité des couteliers, suite à l'exposition à la Cité des couteliers, ajoute un ouvrage intitulé «Les lames d'excellence ».

Cet ouvrage est inscrit au catalogue des tarifs municipaux, pour le Musée et sa boutique pour un montant de 10 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :



- **D'approuver** l'inscription, dans le catalogue des tarifs municipaux, d'un ouvrage intitulé «Les lames d'excellence » pour un tarif de 10 euros ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4.2. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE SIC

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Le besoin au chapitre 67, charges exceptionnelles nécessite de rectifier des écritures comptables sur des titres émis sur exercices antérieurs d'un exercice antérieur pour un montant de 10 911,82 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>				
D/67/673 – Titres annulés sur exercice antérieur		+ 10 911,82 €		
<i>Sous total chapitre 67</i>	200,00 €	+ 10 911,82 €		
<i>Chapitre 70 – Vente de produits et services</i>				
C/70/70878 – Remboursement de frais par des tiers				+ 1 406,03 €
<i>Sous total chapitre 70</i>			19 800,15 €	+ 1 406,03 €
<i>Chapitre 74 – Subvention d'exploitation</i>				
C/74/747 – Subvention				+ 9 505,79 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			64 590,00 €	+ 9 505,79 €
Total des variations section de fonctionnement		+ 10 911,82 €		+ 10 911,82 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 du budget annexe SIC ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4.3. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

- En fonctionnement, afin de réajuster les besoins en bonbonnes d'eau conformément au contrat, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 700,00 euros
- En fonctionnement, afin de réajuster les besoins de frais de réception (l'achat de pizzas pour les musiciens du concert du 18 mars 2023), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 261.51 euros ;
- En fonctionnement, afin de réajuster les besoins pour les prestations de gestion, recherche et acquisition de foncier économique réalisées par la SPL GAIA, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 29 462,45 euros ;



- En fonctionnement, compte tenu des dépenses supplémentaires dans la section de fonctionnement du budget annexe PERILS correspondants aux intérêts des lignes de trésorerie et afin de respecter l'équilibre budgétaire du budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 35 000,00 euros ;
- En fonctionnement du budget annexe SIC correspondants à l'annulation d'écritures sur exercices antérieurs et afin de respecter l'équilibre budgétaire du budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 9 505,79 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en matériel informatique (achat d'ordinateurs), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 12 567,01 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en autre installation, matériel et outillage technique (traceur pour le service espaces verts), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 1 417,38 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en matériel pour les réseaux d'électrification (marché de performance énergétique en cours), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 100 000,00 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (travaux de canalisations 11 avenue Philippe DUFOUR), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 5 695,20 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en autre matériel et outillage de voirie (achat d'un jeu de feux tricolore), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 3 290,00 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en autres immobilisation corporelles (prestation P3 pour environ 179 596,00 euros, réparation de bornes aire de camping-car Iloa pour 4 747,80 euros et signalisation verticale et horizontale pour 20 000,00 euros), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 24 747,80 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en installation, matériel et outillage technique en cours de travaux (travaux de voirie marché à bon de commande pour 68 000,00 euros, réfection éclairage terrain E stade Chastel pour 11 375,52 euros et AMO pour éclairage public pour environ 30 384,00 euros), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 23 d'un montant de 109 759,52 euros ;
- En investissement, compte tenu du besoin en avance sur commandes d'immobilisations (prestation P3), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 23 d'un montant de 179 597,31 euros ;
- En investissement, compte tenu des travaux supplémentaires prévus sur à la médiathèque il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 16 en recettes d'un montant de 54 500,00 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre 022 – Dépenses imprévues		- 74 668,24 €		
<i>Sous total chapitre 022</i>	242 340,00 €	- 74 668,24 €		
Chapitre 011 – Charges à caractère générales				
D/011/60628 – Fournitures non stockées		+ 700,00 €		
D/011/6228 – Divers		- 260,51 €		



D/011/6257 – Réception		+ 260,51 €		
D/011/6288 – Autres services extérieurs		+ 29 462,45 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<i>4 950 735,21 €</i>	<i>+ 30 162,45 €</i>		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/657363 – Subventions aux établissement et services rattachés à caractère administratif		+ 35 000,00 €		
D/65/657364 – Subventions aux établissement et services rattachés à caractère industriel et commercial		+ 9 505,79 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	<i>2 431 823,20 €</i>	<i>+ 44 505,79 €</i>		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		0,00 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €		
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/2183 – Matériel de bureau et informatique		+ 12 567,01 €		
D/21/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique		+ 1 417,38 €		
D/21/21534 – Réseaux d'électrification		+ 100 000,00 €		
D/21/21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		+ 5 695,20 €		
D/21/21578 – Autre matériel et outillage de voirie		+ 3 290,00 €		
D/21/2188 – Autres immobilisations corporelles		+ 24 747,80 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	<i>361 505,33 €</i>	<i>+ 147 717,39 €</i>		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2313 – Constructions		- 382 574,22 €		
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		+ 109 759,52 €		
D/23/238 – Avances sur commandes d'immobilisations		+ 179 597,31 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	<i>3 709 291,87 €</i>	<i>- 93 217,39 €</i>		
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				+ 54 500,00 €
<i>Sous total chapitre 16</i>			<i>3 205 437,99 €</i>	<i>+ 54 500,00 €</i>



Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 54 500,00 €		+ 54 500,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 54 500,00 €		+ 54 500,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 du budget PRINCIPAL ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4.4. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE PERILS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Le besoin au chapitre 66, charges financières pour le paiement des intérêts des lignes de trésorerie pour un montant de 35 000.00 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>				
D/66/6615 – Intérêts des comptes courants		+ 35 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 66</i>	20 000,00 €	+ 35 000,00 €		
<i>Chapitre 74 – Subvention d'exploitation</i>				
C/74/747 – Subvention				+ 35 000,00 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			255 699,01 €	+ 35 000,00 €
Total des variations section de fonctionnement		+ 35 000,00 €		+ 35 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 du budget annexe PERILS ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4.5. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS 2023 (AP/CP) - BUDGET PRINCIPAL (Annexes n°1 et 2)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Le taux de réalisation et la nécessité de couvrir d'autres dépenses d'investissement au budget PRINCIPAL, il est nécessaire de réajuster l'autorisation de programme et crédits de paiements des opérations :

- Travaux du Creux de l'Enfer (CAC) ;
- Equipement public – place de l'Europe ;
- Rénovation de la Médiathèque ;



Les réajustements sont présentés en annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les modifications des AP/CP du budget PRINCIPAL ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

5. MARCHES PUBLICS

5.1. MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE DE THIERS – AVENANT 2 DU LOT 13 CARRELAGE/FAIENCE

Rapporteur : Stéphane RODIER, Maire

Afin de clôturer le Lot 13 – Carrelage/Faïence, il est nécessaire de réaliser le bilan financier de l'entreprise.

Celui-ci comprend notamment :

- La mise à jour des Documents Techniques Unifiés (DTU),
- Le remplacement des chapes mortier et la pose scellée du carrelage par des chapes ciments liquides ainsi que la pose collée du carrelage,
- L'ajout d'isolant thermique sous le kiosque,
- L'ajout isolant phonique au R-1

L'ensemble de ces prestations engendre une plus-value d'un montant de 10 799.61 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'avenant 2 du Lot 13 – Carrelage/Faïence avec l'entreprise PRADIER d'un montant de 10 799.61 euros HT portant le montant du marché de 57 402.50 euros HT à 68 202.11 euros HT.
- **D'autorise** le Maire à signer les avenants et tout document se rapportant à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations sur la date à venir du Conseil Municipal : 27 juin 2023 en salle Tournilhac à 19h00.

